



Présentation des résultats de l'évaluation complète des bilans bancaires

Par Christian Noyer,

**Gouverneur de la Banque de France
Président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution**

Paris, le 26 octobre 2014

Mesdames, Messieurs,

Je vais vous présenter les résultats de l'évaluation des bilans des banques françaises en les situant par rapport aux résultats obtenus pour l'ensemble des banques de la zone euro.

La publication de ces résultats marque la fin d'un exercice d'une ampleur sans précédent, qui a couvert un champ extrêmement large, en appliquant une approche très rigoureuse et homogène au sein de la zone euro et en déployant des moyens considérables.

C'était un exercice d'une ampleur sans précédent : il s'agit de faire démarrer la supervision unique sur des bases transparentes et robustes et restaurer ainsi la confiance des investisseurs et des marchés dans le système bancaire européen. Les banques ont été soumises de façon simultanée à un examen exhaustif de la qualité de leurs actifs et des tests de résistance coordonnés au niveau européen.

Le champ couvert est extrêmement large : 130 banques au niveau de la zone euro, représentant un total de bilan de 22,1 trillions d'euros, soit 82 % des actifs du système bancaire. La France représente un peu plus de 30 % de ce total avec 13 groupes bancaires, représentant plus de 96 % des actifs du système bancaire français.

Comme vous le savez l'exercice avait deux composantes : une revue approfondie des actifs à fin 2013 puis une projection de cette situation, éventuellement corrigée par la revue effectuée, sur trois années 2014, 2015 et 2016 selon un scénario de référence dit baseline et un scénario stressé dit adverse. Les établissements doivent justifier d'un ratio de solvabilité sur fonds propres de base CET1 d'au moins 8 % en période normale et d'au moins 5,50 % en situation stressée. En cas d'insuffisance ils doivent présenter sous 15 jours un plan assurant sous 6 ou 9 mois le rétablissement de leur situation.

En France, tous les établissements passent ces tests sauf la Caisse de Refinancement Hypothécaire, la CRH, organisme interbancaire de refinancement sécurisé de crédits immobiliers résidentiels, qui avait de fait déjà augmenté son capital au premier semestre 2014 pour prendre en compte les nouveaux modes de calculs réglementaires introduits par la CRR au 1^{er} janvier ; comme cette augmentation de capital est postérieure au 31 décembre 2013, la CRH ressort en insuffisance de fonds propres pour 124 M€, mais cette insuffisance est d'ores et déjà couverte par l'augmentation de capital de 250 M€ réalisée.

Au niveau de la zone, 25 banques font ressortir une insuffisance à un titre ou à un autre, mais, compte tenu des fonds levés depuis le début de l'année et, pour certaines banques, compte tenu de la prise en compte des modalités des plans de restructuration avalisés par la Commission Européenne, moins d'une dizaine de banques ressortent avec une insuffisance de fonds propres qui reste à combler pour un total inférieur à 7 Md€. Aucune banque française dans ce groupe et j'attire votre attention sur le fait que Dexia n'y figure pas non plus car la très faible insuffisance de fonds propres qui ressort du scénario stressé est couverte par les mécanismes propres à la gestion extinctive de l'établissement.

Reprenons les différentes composantes de ce « comprehensive assesment » et en premier lieu l'évaluation des actifs à fin 2013, l'Asset Quality Review. Cette évaluation des actifs conduit à un ajustement extrêmement réduit dans le cas des banques françaises, de 18 points de base sur le ratio de fonds propres « common equity Tier 1 – CET1 ». Cela place les banques françaises parmi les moins impactées après l'Espagne, qui avait précédemment réalisé un tel exercice il y a peu. Les banques françaises représentent 30 % des actifs des banques européennes soumises à l'exercice et seulement 12 % de l'impact total constaté à l'issue de cette évaluation. Je crois qu'il y a là un signe fort sur le sérieux de nos banques,

de leurs commissaires aux comptes et des services de l'ACPR. J'ajoute que ces corrections ne portent pas sur des erreurs comptables mais relèvent pour l'essentiel d'une approche prudentielle désormais homogénéisée dans la zone sur le provisionnement des actifs non performants, le calcul des provisions collectives ou la détermination des ajustements à faire pour prendre en compte les risques de crédit sur opérations sur dérivés (CVA).

Le test de résistance confirme la capacité des banques françaises à résister à des chocs sévères puisque l'impact moyen s'élève à 231 points de base à l'horizon de fin 2016. Là encore, les banques françaises se situent dans les meilleures positions au sein de la zone euro pour laquelle l'impact moyen est de 300 points de base.

En tenant compte des deux impacts, les banques françaises affichent dans le scénario de stress le plus sévère un ratio CET1 agrégé de 9 % à fin 2016, qui se situe donc à un niveau très supérieur au seuil de 5,5 % retenu pour exiger des plans de recapitalisation ; aucune banque française n'étant proche de ce seuil. Dans le cadre du scénario de référence, ce ratio global des banques françaises s'établit à 11,80 %.

L'évaluation des actifs, comme les tests de résistance, ont été réalisés en appliquant des méthodologies très précises, strictes et totalement encadrées par un travail de contrôle qualité particulièrement exigeant qui assure qu'une rigueur identique a été appliquée pour l'ensemble des banques de la zone euro. Mais cet exercice a été réalisé dans un cadre réglementaire, celui de CRD4/CRR qui offre un certain nombre de latitudes aux autorités nationales pendant une période de transition. La comparaison entre banques de pays différents peut donc être trompeuse ; certains pays ont par exemple décidé de déduire sans attendre des fonds propres CET1 les survaleurs comptabilisées à l'actif (les goodwill) alors que pour d'autres cette déduction est progressive et ne sera complète qu'en 2018. Il n'est donc pas inutile de regarder quelle serait l'incidence théorique d'une application immédiate de l'ensemble des traitements cibles. En fait, la France est un des pays dont la réglementation se rapproche d'ores et déjà le plus de ces traitements cibles avec une incidence moyenne de 20 bp contre environ 150 bp pour l'ensemble de la zone.

Tout cela signifie que notre système bancaire est bien capitalisé et a les moyens d'apporter une contribution décisive au financement de notre économie.

Cet exercice a été un challenge particulièrement ambitieux qui a mobilisé des moyens considérables et un engagement énorme de la part à la fois des « contrôleurs » et des « contrôlés ». L’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a mobilisé une très large part de ses effectifs de contrôle bancaire et nous les avons complétés en recourant à des cabinets d’audit. Au total, ce sont un peu moins de 52 000 jours/homme que nous avons consacrés à cet exercice, en mobilisant jusqu’à 800 personnes à certaines périodes, avec un coût des prestations externes utilisées qui s’élève à 54 millions d’euros.

Cet exercice était un défi. Le système bancaire français et l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution l’ont abordé avec sérénité. J’ai, à plusieurs reprises, dans le passé, exprimé ma confiance dans la solidité des banques françaises qui est confirmée par leurs bonnes performances au travers de la grave crise financière traversée.

Les résultats de ce vaste audit des banques françaises confirment cette solidité et la confiance que nous pouvons avoir dans notre système bancaire. Ils prouvent que leur modèle universel, la diversification de leurs activités et leur gestion rigoureuse des risques sont des atouts qui leur permettent de présenter des bilans solides, capables de résister à des chocs très sévères. Je crois pouvoir dire que nous transmettons à la BCE la surveillance directe d’un système bancaire solide.